



Servion, le 20 mars 2019

Commune de Servion
Municipalité

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal n° 02-2019

Concernant la demande d'autorisation d'entreprendre les travaux de :

- 1. Création d'une zone piétonne au Sud du Chemin du Centre avec prolongation du trottoir du Chemin du Moléson.**
- 2. Goudronnage de la bande piétonne existante située sur les parcelles n° 67-68-69 et 49, arborisation et pose d'un éclairage public.**
- 3. Aménagement urbain et végétalisé de la place du Centre.**
- 4. Marquage routier du quartier du Centre et signalisation des zones 30 km sur les Chemins du Centre et du Moléson.**

avec demande d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 290'000.00.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La première étape de l'aménagement du Centre de Servion s'est accomplie par la création d'un parking de 53 places, la réfection du Chemin du Centre comprenant un aménagement routier destiné à la mise en place d'une zone 20 km/h et par la pose d'un éclairage public adapté. Ces travaux ont été acceptés par le Conseil communal dans sa séance du 13 février 2017 et ont été réalisés entre 2017 et 2018.

La dernière phase que nous vous proposons d'accepter aujourd'hui se présente en quatre volets distincts.

Avant de vous donner ci-après le descriptif de ces différents volets, il nous paraît utile de préciser qu'en raison du passage des transports publics sur le Chemin du Centre, les services cantonaux n'ont pas accepté la création d'une zone dite de rencontre limitée à 20 km/h avec priorité aux piétons mais qu'en revanche, ils ont validé une limitation à 30 km/heure.

Descriptif des travaux volet par volet

1. **Le premier volet** a pour vocation d'améliorer considérablement la sécurité des piétons, notamment des écoliers, sur la partie Sud du chemin du Centre reliant ce dernier au Chemin du Moléson.

Actuellement, à cet endroit se trouve un cheminement piétonnier sommaire, à la limite du dangereux. Il comprend un tronçon de trottoir bas d'environ 10 m du côté du Chemin du Moléson ainsi qu'une bande piétonne d'environ 90 m, non éclairée, située le long du Chemin du Centre en direction des collèges.

Les améliorations que nous prévoyons impliquent l'élargissement de la chaussée en enrobé bitumineux ainsi que la délimitation du chemin piétonnier et d'une partie de la route par des lignes de pavés. Entre le carrefour de la voirie et la jonction du Chemin du Moléson, il est prévu de poser six luminaires équipés de prises pour les éclairages de Noël.



Du côté droit du Chemin du Centre, l'élargissement empiétera sur la parcelle privée n° 76. Il remplacera l'accotement herbeux existant entre le bord actuel de la chaussée et le muret de cette propriété (voir photos). Nous avons obtenu l'accord du propriétaire et une servitude de passage public, en faveur de la Commune, sera inscrite sur cette parcelle.

Du côté gauche, l'élargissement pourra se faire entièrement sur le domaine public. Aucun empiètement ne sera nécessaire sur les parcelles adjacentes n° 77 et 644, colloquées en zone agricole et classées en surfaces d'assolement. *Si les règles concernant les zones agricoles devaient s'assouplir dans le futur, le chemin pourrait être élargi afin de conserver une largeur constante ce qui évitera le rétrécissement tel que le prévoit le projet.*

La bande longitudinale pour piétons (OSR 6.19) sera marquée sur l'élargissement de la chaussée ou sur le revêtement existant. Sa largeur sera de 1,50 m. Elle sera rétrécie à 1,22 m au droit des surfaces d'assolement et élargie à 1,76 m à sa jonction avec le tronçon de trottoir.

Ces travaux seront complétés par la prolongation du trottoir le long du Chemin du Moléson jusqu'à la jonction du Chemin du Centre.

Nous en profiterons pour déplacer une grille et remplacer deux petits tronçons de canalisation d'évacuation des eaux claires.

2. **Le second volet** améliorera la praticabilité de la bande piétonne créée provisoirement il y a plus de 10 ans sur les parcelles n° 67-68-69 et 49 afin de permettre aux enfants de relier en toute sécurité les deux collèges et leurs places de jeux respectives.

Malgré la fermeture de l'ancien collège, cet espace sécurisé rencontre un énorme succès auprès des promeneurs de tous âges et, à la demande de plusieurs citoyennes et citoyens, nous souhaitons aujourd'hui le pérenniser et le rendre praticable également en hiver. Pour cela il devra être déneigé et afin que ces travaux puissent être entrepris avec le matériel communal, le chemin doit être élargi à 1.50m.

Dans le but de bien séparer cette partie piétonne de la route communale, nous prévoyons de créer six zones distinctes dans lesquelles seront plantés un arbre fruitier en espalier et deux arbustes.

Deux candélabres, provenant du quartier du Centre (*remplacés par des nouveaux par souci d'uniformité*) seront posés le long de cette bande piétonne. Un tubage existe déjà en attente.

Le propriétaire de la parcelle n° 49, où passe la plus grande partie du tracé, a validé ce projet et une servitude pour passage à pied sera inscrite au Registre foncier.

Afin de compenser ces m², il a été convenu que la parcelle communale n° 69, colloquée en zone agricole, d'une surface de 537 m² serait cédée au propriétaire de la parcelle n° 49 (*actuellement il en bénéficie par le biais d'un contrat de prêt à usage*). Sa valeur avoisine les Fr. 4.-/m².



Enfin, sur la partie longeant le Chemin de la Voirie, nous envisageons de goudronner la bande herbeuse afin de faciliter les manœuvres des véhicules communaux. La sécurité de cet espace sera garantie par une bande de pavés ou par un traçage au sol et par la pose de potelets.



3. Quant au 3^{ème} volet, il a pour mission de donner une âme au village de Servion. Les places de stationnement situées sur la Place du Centre seront supprimées au profit d'un lieu de rencontre convivial et chaleureux qui sera arborisé et équipé d'un mobilier urbain.

Nous avons fait mention de cette intention dans le préavis n° 04-2017 et le projet a fait l'objet d'une enquête publique du 13 mai au 11 juin 2017 sans qu'aucune opposition n'ait été déposée.

4. **Le volet 4** est la phase ultime des travaux d'aménagement entrepris aux abords du collège. Maintenant que les aménagements routiers ont été réalisés et que les services cantonaux se sont prononcés quant à la limitation de vitesse autorisée, les différentes zones créées doivent être signalées par un marquage au sol adéquat et par la pose d'une signalisation (totems) afin que visuellement les usagers, principalement les conducteurs de véhicules, soient sensibilisés et que la sécurité des piétons soit optimisée.

Cette étape intègre la signalisation et la pose de totems qui marqueront l'entrée et la sortie de la zone 30 km/heure qui sera créée sur le Chemin du Moléson, depuis l'entrée du village à la hauteur du Cheval Blanc jusqu'à la jonction du Chemin du Centre.

Coût des travaux

1. Création d'une zone piétonne à l'Est du Chemin du Centre avec prolongation du trottoir du Chemin du Moléson	Fr.	74'000.00
2. Elargissement et goudronnage de la bande piétonne existante située sur les parcelles n° 67-68-69 et 49	Fr.	56'060.00
3. Aménagement végétalisé de la place du Centre	Fr.	61'250.00
4. Marquage routier du quartier du Centre et signalisation des zones 30 km sur les Chemins du Centre et du Moléson	Fr.	27'670.00
5. Fourniture et pose d'un éclairage sur la zone piétonne à droite du Chemin du Centre et pose de 2 anciens luminaires le long du chemin du Moléson	Fr.	16'810.00
6. Fourniture et pose de plantations entre la bande piétonne et le Chemin du Moléson	Fr.	11'400.00
7. Honoraires et frais des bureaux d'ingénieurs et du géomètre	Fr.	13'500.00
8. Frais de procédure (mise à l'enquête - etc.)	Fr.	4'000.00
9. Divers et imprévus	Fr.	25'000.00
10. Arrondi	Fr.	310.00
Montant total des travaux	Fr.	290'000.00

Conclusions

Considérant ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Servion

- vu le préavis municipal no 02-2019 du 20 mars 2019,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 29 avril 2019, décide :

- d'autoriser les travaux suivants :
 1. création d'une zone piétonne au Sud du Chemin du Centre avec prolongation du trottoir du Chemin du Moléson,
 2. goudronnage de la bande piétonne existante située sur les parcelles n° 67-68-69 et 49, arborisation et pose d'un éclairage public,
 3. aménagement urbain et végétalisé de la place du Centre,
 4. marquage routier du quartier du Centre et signalisation des zones 30 km sur les Chemins du Centre et du Moléson,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 290'000.00,
- d'autoriser le financement de ces travaux de la manière suivante :
 - prélèvement de Fr. 62'000.00 sur le fonds de réserve générale, compte de bilan n° 9282'000,
 - si nécessaire, recours à l'emprunt pour le solde du montant, soit Fr. 228'000.00,
 - d'amortir cet investissement de la manière suivante :
 - amortissement initial de Fr. 62'000.00 par un prélèvement au fonds de réserve n° 9282'000,
 - amortissement de l'investissement net de Fr 228'000.00 sur 30 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 7'600.00 par le compte n° 430'331.119, la première fois au budget 2020.

Le Syndic

Cédric Matthey

Au nom de la Municipalité



La Secrétaire

Claudine Burri-Monney

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mars 2019

Municipaux responsables : Cédric Matthey, Syndic et Municipal en charge des finances
Monique Ries, Municipale en charge des espaces verts
Boand Yves, Municipal en charge du réseau routier

Annexe: plan de situation des volets 1 et 2